



MURET

Avenue de l'EUROPE

Dimanche 4 octobre 2026

VIDE-GRENIERS

Fiche d'inscription : 10 €/5 m linéaire

Nom Prénom :

Nombre de stand de 5m :

Adresse :

N° de téléphone :

Email en majuscule :

Joindre une copie **RECTO VERSO** de votre **carte d'identité** et un chèque à l'ordre de « Passerelles Muretaines »

Adressé à Passerelles Muretaines, 148 bd de Lamasquère 31600 MURET

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature durant l'année civile

Signature précédée de « règlement lu et approuvé »

à conserver

Règlement des exposants du Vide-Greniers de Muret du 4 octobre 2026:

- 1- Cette manifestation est uniquement ouverte aux particuliers
- 2- L'installation des exposants pourra débuter à partir de 6h. Le démontage des stands se fera à partir de 18h.
- 3- Les enfants mineurs exposent et vendent sous la responsabilité des parents.
- 4- Les emplacements sont définis et attribués par les organisateurs.
- 5- Le prix de l'emplacement est de 10 €/5 m. Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre de « Passerelles Muretaines » (débité après la manifestation) accompagné de la copie d'une pièce d'identité.
- 6- Les véhicules, une fois déchargés, seront dirigés vers des voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du vide-greniers, sauf en cas de force majeure déclarée à l'inscription (handicap...)
- 7- Passerelles Muretaines n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposées pendant le vide-greniers, ni des éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.
- 8- Les exposants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés conformément à la circulaire du 12 août 1987.
- 9- Date limite d'inscription le vendredi 2 octobre
- 10- Les exposants devront laisser leur emplacement propre.**
- 11- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure, auquel cas les chèques seront retournés aux exposants.
- 12- Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter le vide-greniers sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Passerelles Muretaines